MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉCISION

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre Ier du code rural et de la pêche maritime et notamment l'article R. 141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Martinique ;

Décide :

Article 1er. – Monsieur **Jean-Rémi DUPRAT,** directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique est nommé commissaire du Gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Martinique.

Article 2. – Monsieur **Vincent PFISTER**, directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique, est nommé commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Martinique.

Article 4. - Messieurs **Jean-Rémi DUPRAT** et **Vincent PFISTER** exercent leur mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2, R. 141-9 et suivants du livre 1er du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui leur seront données.

Article 5. – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 14 MAI 2025

La ministre de l'agriculture et de
la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance économique
et environnementale des entreprises

L'adjointe au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires

Marie-Luce CAMPISTRON